PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DES FILIERES AGRICOLES PHASE II

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE
POUR LE DEVELOPPEMENT

FICHE TECHNIQUE

DE PRODUCTION DES SEMENCES CERTIFIEES

Zone des **"Hauts-Plateaux"**

RIZ PLUVIAL

1- DÉCLARATION DE CULTURE

Le producteur agréé pour la production des semences du riz doit déclarer son activité en début de campagne auprès du service de contrôle et de la certification des semences du Ministère de l'Agriculture pour les dispositions d'inspection en champ en vue de la certification des semences. Il doit s'assurer de la disponibilité des terres à exploiter ainsi que de la semence de base du riz.

2- CHOIX DE LA VARIÉTÉ À MULTIPLIER

Choisir la variété en fonction de :

- L'écologie ;
- La pluviométrie dans la zone (court ou long cycle) ;
- L'origine de la semence (semences officiellement approuvées) ;
- La demande des producteurs en semences (variétés sollicitées par les producteurs).

3- CHOIX DU SITE

Le riz pluvial peut être produit dans toutes les zones agroécologiques du Cameroun sur des terres très peu inondées. Pour ce faire, il faut :

- Choisir des sites aux sols argileux ou limono-argileux et fertiles ;
- Éviter les sols sableux ;
- Installer la culture sur un site facilement accessible ;
- Eviter les sites à risque d'insécurité et d'excès d'inondations ;
- Eviter un site ayant le riz comme précédent cultural pour éviter les problèmes de contamination et des hors types.

4- PRÉPARATION DU SOL

Labour à l'aide des bœufs de trait

Les opérations de préparations du sol consistent à :

- Défricher, dessoucher et nettoyer la parcelle ;
- Appliquer l'herbicide en cas de nécessité ;
- Labourer le sol de 15 à 20 cm de profondeur après une bonne pluie (environ 50 mm) ;
- Niveler le sol en concassant les mottes de terre et homogénéiser le lit de semis.

5- PIQUETAGE

- Délimiter le champ en parcelles séparées des allées d'un (1) mètre à l'aide des jalons et d'un décamètre ;
- Subdiviser les parcelles en blocs de 500 m2 chacune par des diguettes ;
- Laisser 3 m entre deux parcelles de deux variétés différentes (norme officielle) ;
- Implanter une plaque de signalisation (N° du lot, variété, date de semis, …)

6- SEMIS

6.1 Traitement des semences

- Traiter les semences au moment de semis ou peu avant, avec des insecticides-fongicides homologués (MOMTAZ 45 TS (Imidaclopride 250 g/kg + Thirame 200 g/kg), CALTHIO C 50 WS (Thirame 250 g/kg + Chlorpyriphos –Ethyl 250 g/kg).

6.2 Période de semis

- Semer quand les pluies se sont normalement installées pour permettre la germination des grains.
- Choisir la période de semis de telle sorte que la floraison ait lieu pendant la période des pluies régulières et que la récolte soit faite en saison sèche.

6.3 Modes et dose de semis

Le riz pluvial peut être semé en poquets ou en lignes continues.

Un rayonneur

6.3.1 Semis en lignes continues

- Prévoir 60 à 70 Kg de semences pour 1 ha ;
- Se munir d'un rayonneur d'un écartement de 25 ou 30 cm entre les lignes pour creuser les sillons de profondeur 2 à 3 cm ;
- Déposer les grains de manière homogène dans le creux des sillons ;
- Recouvrir ensuite les grains d'une fine couche de terre.

6.3.2 Semis en poquet

- Prévoir une quantité de semences de 50 à 60 kg pour un hectare ;
- Respecter un écartement de 25 cm x 20 cm, 20 cm x 20 cm ou 25cm x 25 cm suivant la fertilité du sol et la variété utilisée ;
- Semer 4 à 6 grains à la profondeur de 2 à 3 cm ;
- Recouvrir les grains d'une fine couche de terre.

Epandage d'engrais

7- ENTRETIEN DE LA CULTURE

7.1 Fertilisation

Epandage d'engrais

- Appliquer le NPK suivants : 20-10-10 ; 14-24-14 ; NPKSB 22-10-15-5-1 ; 14-23-14-6 à la dose de 200kg /ha 15 à 20 jours après semis (stade 4 feuilles) ;
- Appliquer l'urée à la dose de 100 kg/ha en deux fractions :
  - 50 kg/ha 30 jours après les semis pour favoriser un bon tallage ;
  - 50 kg/ha 45 à 50 jours après les semis pour augmenter le taux de reproduction des plantes et permettre un bon remplissage des grains.

7.2 Désherbage

- Deux (2) désherbages manuels : à partir de 15 jours après semis pour le premier et 45 jours après semis pour le second et un troisième désherbage en cas de nécessité.
- Désherbage chimique : il peut être associé au désherbage manuel. Il peut se faire avant ou après levée du riz à condition de bien choisir le type d'herbicide (total ou sélectif, post ou pré-levée).

7.3 Protection des cultures

7.3.1 Protection contre les oiseaux

- Assurer le gardiennage du semis jusqu'à la levée complète et de l'épiaison jusqu'à la récolte ;
- Utiliser des filets (de petites mailles) pour protéger les plantes ;
- Utiliser des épouvantails.

Quelea-quelea principal oiseau ravageur

7.3.2 Protection contre les insectes

- Faire recours aux produits chimiques homologués ;
- Requérir l'appui des services techniques compétents.

7.3.3 Protection contre les maladies

- En cas de présence de maladies, utiliser des produits homologués disponibles sur le marché.
- Appliquer de la fumure azotée et débarrasser le champ des mauvaises herbes.
- Requérir l'appui des services techniques compétents.

7.3.4 Epuration

Eliminer rigoureusement, systématiquement et régulièrement toutes plantes de riz différentes de la variété cultivée (hors-types ou malades) aux stades de montaison et d'épiaison sur la base de la taille de la plante, du port de la panicule, de la couleur du limbe, de la forme du grain, de la précocité etc…

8- RECOLTE ET OPERATIONS POST-RECOLTE

8.1 Récolte

La récolte peut être manuelle ou mécanique ;

- Faucher le riz lorsque :
  - 80 % de la panicule ont la couleur de la paille (jaune) ;
  - 80% des grains sont durs ;
  - Les feuilles perdent leur couleur verte initiale ;
- Eviter une récolte trop précoce ou trop tardive ;
- Laisser sécher pendant 3-7 jours au soleil avant battage.

Récolte manuelle

8.2 Opérations post-récolte

8.2.1 Battage et vannage

- Nettoyer l'aire de battage et y installer une bâche propre ;
- Mettre les gerbes en circonférence, les panicules tournées vers l'intérieur ;
- Battre les panicules sur un tronc d'arbre, un fut ou à l'aide d'une batteuse ;
- Choisir une aire de battage distincte (séparée) par variété pour éviter le mélange ;
- Vanner à l'aide d'une vanneuse ou des récipients, sur une bâche pour éliminer les impuretés.

Battage manuel

8.2.2 Séchage

- Sécher les semences sur une aire de séchage aménagée pour baisser le taux d'humidité à 14 % ;
- Remuer plusieurs fois La semence pour rendre le séchage homogène ;
- Ensacher dans des emballages neufs confectionnés à cet effet.

Battage mécanique

9- CERTIFICATION

La certification est faite par les inspecteurs et contrôleurs semenciers sous le contrôle de la Direction de la Réglementation et du Contrôle de qualité des Intrants et des Produits Agricoles (DRCQ) du MINADER, compétents en la matière pour s'assurer que les normes techniques de production ont été respectées. Le processus suit les étapes suivantes :

- Déclaration des cultures : fiches de déclaration, factures des redevances semencières ;
- Inspections en champ (mise en place, préfloraison/ floraison et maturation) ;
- Prélèvement des échantillons à la récolte ;
- Analyse des échantillons au laboratoire ;
- Demande d'étiquetage.

Nom du producteur :
Espèce :
Variété :
Catégorie :
Numéro du lot :
Lieu de production :
Année de production :
Pureté variétale :
Pureté spécifique :
Taux de germination :
Produit de traitement :
Poids net de conditionnement :
Code du contrôleur :

10- CONDITIONNEMENT

10.1. Ensachage et apposition des étiquettes

- Nettoyer et calibrer les semences à l'aide d'une chaîne de conditionnement pour conserver uniquement les bonnes semences du lot;
- Conditionner dans des sacs labélisés et apposer les étiquettes délivrées par les services compétents sur les emballages ;
- Sceller les sacs, les stocker et conserver dans un magasin dont les alentours sont bien nettoyés ;
- Nettoyer et désinfecter l'intérieur du magasin (murs, plancher et palettes) par des produits insecticides homologués ;
- Déposer les sacs à 1m du mur, sur des palettes ou claies pour permettre une bonne aération du produit stocké et une circulation aisée ;
- Suivre régulièrement le stock

Stockage des semences